

AFGHANISTAN

Les menaces d'expulsion à l'encontre d'une déléguée de la Loya Jirga sont inacceptables

Index AI : ASA 11/029/2003

ÉFAI

Mercredi 17 décembre 2003

Après les menaces de violences et d'expulsion formulées à l'encontre d'une déléguée qui s'était exprimée ouvertement, Amnesty International a demandé ce mercredi 17 décembre à Sebghatollah Mojadedi, président de la *Loya Jirga* constitutionnelle et à ses adjoints, de faire en sorte que les délégués de cet organe puissent exprimer librement leur opinion.

Au cours de la séance plénière de ce mercredi matin, une déléguée s'est élevée contre la domination du processus, selon elle, par d'importantes figures politiques qu'elle a appelées « *criminels* ». Le président lui a coupé la parole et certains délégués se sont mis à lui crier des injures.

Certains délégués présents ont déclaré qu'ils la tueraient, tandis que d'autres intervenaient pour la protéger.

« *La Loya Jirga constitutionnelle offre au peuple d'Afghanistan la possibilité de tourner le dos aux violences passées et de créer un système respectueux des droits de chacun* », a déclaré l'organisation.

« *Si des délégués sont menacés ou empêchés de s'exprimer de quelque autre manière, le processus de construction d'un nouvel avenir pour l'Afghanistan sera gravement remis en cause.* »

Contexte

Après deux décennies de guerre, le pays est entré dans un processus de reconstruction, initié avec la signature des Accords de Bonn, en décembre 2001. Dans le cadre de ce processus, une *Loya Jirga* constitutionnelle a été réunie pour débattre et décider d'une nouvelle constitution pour le pays.

Abdul Rabb al Rasul, un puissant chef de faction et délégué à la *Loya Jirga* constitutionnelle, a pu s'exprimer longuement ; il a déclaré à l'assemblée que ceux qui critiquaient les moudjahidin étaient les véritables responsables des violences. Le président a demandé au service de sécurité d'intervenir et à la déléguée de partir, la menaçant d'expulsion. Par la suite, il a

changé d'avis en lui permettant de rester à la réunion, mais l'a prévenue qu'elle ne devrait plus s'exprimer en ces termes à l'avenir.

La question de l'impunité pour les violences passées n'a pas encore été traitée en Afghanistan. L'insécurité subsiste dans de nombreuses régions du pays. Le système judiciaire n'est pas encore capable d'assurer l'état de droit, et encore moins de réparer les violences passées. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>